

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00374

**MARCHÉ D'IMPRESSION, FAÇONNAGE ET LIVRAISON
D'ÉVENTAILS PERSONNALISÉS DANS LE CADRE DES JOP
2024 ATTRIBUÉ À L'ENTREPRISE TPP GROUP**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le besoin pour Saint-Etienne Métropole d'externaliser l'impression, le façonnage et la livraison de 5000 éventails personnalisés pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024,

CONSIDERANT la consultation directe de trois prestataires en date du 01 février 2024,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres, que l'offre de l'entreprise TPP Group apparaît économiquement la plus avantageuse pour Saint-Etienne Métropole,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché est conclu pour l'impression, le façonnage et la livraison de 5000 éventails personnalisés avec l'entreprise TPP Group sise 54, rue des Déportés résistants 80440 Boves pour un montant de 4 825€ HT soit 5 790€ TTC.

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024, chapitre 011, article 6236.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 24/04/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,


Jean-Luc DEGRAIX

RECU EN PREFECTURE

Le 24 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240415-C202400374I0

Date de mise en ligne : 24 avril 2024